

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 14 NOVEMBRE 2019

L'An DEUX MIL DIX NEUF, le QUATORZE NOVEMBRE à dix-neuf heures trente, le conseil municipal dûment convoqué le 06 novembre septembre, en séance ORDINAIRE, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame Michèle LUTZ, Maire.

<u>Etaient présents :</u>	Mme M. LUTZ, Maire, Mmes, C. GUENOT, M. JUILIEN, MM. M. CORBOZ, S RECOQUE, Adjoints, Mmes B BELLIARD, J CORRE, L GODENIR, C JULLIARD, L LITTOZ, M MADDALENA, MM. N. BALMONT, M BERTON, JP LITTOZ MONNET, M. MILLET-URPIN, M. VINCENT, Conseillers municipaux.
<u>Etaient excusés :</u>	Mme M CHAMPION a donné procuration à Mme M JUILIEN Mme F. ZINGER, a donné procuration à Mme C GUENOT J MERILLON, a donné pouvoir à Mme M LUTZ N. SALLAZ, a donné procuration à M. RECOQUE MME M. FROSSARD, M FORESTIER, J DELANNOY et MM M. COUTIN, JP BAUDRANT, D BLAMPEY, JL RAVELLI.
<u>Secrétaire de séance :</u>	Mme M. JUILIEN

SEANCE ORDINAIRE - ORDRE DU JOUR :

- 1- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 25 septembre 2019
- 2- Budget principal de la Commune : décision modificative n°3
- 3- Questions diverses



1- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 18 octobre 2019

Il s'agit pour les élus d'approuver le procès-verbal de la dernière séance du Conseil municipal qui leur a été transmis en annexe 1 de la présente note. C'est l'occasion de signaler les éventuelles erreurs ou omissions.

Approbation à l'unanimité des membres présents : 20 voix POUR.

2- Budget principal de la Commune : Décision modificative n°3.

Par délibération n°2019-078 en date du 25 septembre 2019, la Conseil Municipal a approuvé la décision modificative n°2 au budget principal de la Commune afin de prendre en compte les dépenses et recettes liées aux réparations faisant suite à la tempête du 1^{er} juillet 2019.

Dans ce cadre, il a été approuvé une réduction des crédits à l'article 2031, de 13 000€, l'assemblée ayant choisi de repousser certaines études encore non engagées pour des travaux à venir. Or dans le même temps, la crèche municipale a dû changer son logiciel de suivi d'activité et de facturation pour permettre notamment la mise en place d'un portail famille permettant le paiement dématérialisé.

Initialement cet investissement devait se faire par une évolution du logiciel existant. Mais notre outil s'est révélé obsolète et ne permettait pas de répondre aux nouvelles exigences de relations à l'utilisateur.

Il a donc été choisi de faire l'acquisition d'un nouvel outil. En conséquence, les inscriptions budgétaires telles que votées le 25 septembre 2019 dans la DM n°2 ne permettent pas de couvrir les dépenses nouvelles intervenues depuis.

Le chapitre 20 présentant un déficit de 1 700€, la décision modificative n°2 n'est pas recevable par le comptable public. Aussi il est proposé de régulariser la situation dans les meilleurs délais pour éviter un rejet de l'ensemble des dépenses liées à la tempête prises en compte dans la DM n°2.

Par ailleurs, pour éviter à l'avenir, de nouvelles situations de blocage comme celles-ci, il est proposé d'ajouter en fonctionnement et en investissement, des lignes de dépenses imprévues de 10 000€ par section.

Cette régularisation est présentée comme suit :

	DEPENSES				RECETTES			
	Article	BP+DM1+DM2	DM3	TOTAL	Article	BP+DM1	DM3	TOTAL
FONCTIONNEMENT	022	- €	10 000,00 €					
	023	628 077,61 €	-10 000,00 €					
	TOTAL	4 540 923,79 €	- €	4 540 923,79 €	TOTAL	4 540 923,79 €	- €	4 540 923,79 €
INVESTISSEMENT	DEPENSES				RECETTES			
	Article	BP+DM1	DM3	TOTAL	Article	BP+DM1	DM3	TOTAL
	2051	1 700,00 €	1 700,00 €	3 400,00 €	21	628 077,61 €	-10 000,00 €	618 077,61 €
	21318	862 583,62 €	-11 700,00 €	850 883,62 €				
TOTAL	2 391 902,46 €	-10 000,00 €	2 381 902,46 €	TOTAL	2 391 902,46 €	-10 000,00 €	2 381 902,46 €	

Approbation à l'unanimité des membres présents : 20 voix POUR.

3- Questions diverses

- Assemblée Générale du Tennis Club

Demande de réalisation de travaux afin d'éviter la projection de graviers sur le court central de tennis récemment réhabilité, et le remplacement des éclairages pour une solution moins énergivore. Du fait de la fermeture de la salle polyvalente tous les entraînements ont lieu en extérieur, il y a donc un besoin plus important cette année. Une évaluation sera demandée au Directeur des Services Techniques afin de savoir si le coût de remplacement des éclairages permettrait une réelle économie d'énergie, leur utilisation annuelle restant très limitée.

Le nombre d'adhérents est pratiquement constant.

Les utilisateurs sont très satisfaits des travaux de réaménagement des courts. Pour rappel ceux-ci ont coûté 111 000€ avec une aide de la Région et de la Fédération Française de Tennis à hauteur de 50%.

- Organisation des services municipaux

Mise en place d'un décompte annualisé du temps de travail dans les services dont les établissements ferment sur de longues périodes notamment l'école et la Crèche. L'organisation annualisée est déjà en place à l'école depuis la rentrée. L'organisation a dû être adaptée aux réalités de terrain mais semble permettre plus de souplesse. Des rencontres régulières avec le personnel concerné permet d'évaluer la mise en œuvre de ce nouveau mode de travail plus collaboratif. A la crèche, le projet a été présenté aux agents la semaine dernière. Il sera déployé début janvier 2020. Cette organisation devrait permettre de mieux stabiliser l'équipe avec des temps de travail hebdomadaire moins importants qui soulageront les agents très sollicités dans leur quotidien auprès des enfants. A l'issue de la rencontre, il a été convenu de programmer des réunions de service régulières pour favoriser les échanges professionnels et mener un travail collectif d'amélioration des pratiques.

Au sein des services administratifs, un travail collaboratif a été engagé afin de préparer le remplacement de l'agent qui part en retraite en avril 2020. Il y aura dès le 1^{er} janvier 2020, la mise en place du traitement des certificats d'urbanisme et des déclarations préalables au sein des services de la CCSLA, les autres missions notamment d'état civil et élections seront confiés à d'autres agents. Cette réorganisation est en cours de définition et sera présentée en son temps.

Enfin, concernant les Services Techniques, un responsable du centre technique municipal vient d'être recruté et sera intégré au 1^{er} janvier 2020. Cet agent de maîtrise aura pour mission de seconder le Directeur des Services Techniques auprès des équipes d'agents sur le terrain, il assumera aussi les missions liées au document unique.

Dans l'ensemble, les agents sont motivés et démontrent leur volonté d'assurer un service public de qualité. C'est sur cette valeur que la Directrice Générale des Services compte pour les accompagner dans les changements organisationnels à venir.

- **Etude de faisabilité, stade de foot.**

M. Marc Millet Ursin, Conseiller Municipal et représentant de la commune au sein de la conférence d'entente intercommunale pour la gestion de services, équipements communs et le soutien au monde associatif a sollicité Mme Le Maire concernant la réalisation d'une étude de faisabilité d'un stade synthétique à Doussard. Mme Le Maire confirme que cette étude sera portée par la Commune dès qu'une rencontre aura eu lieu avec les représentants de l'entente car il est nécessaire de définir les études de cette étude qui devra compléter celle déjà réalisée en son temps.

- **Embarcadère du Bout du Lac**

Le démantèlement et l'enlèvement de l'embarcadère par le SILA aura lieu vendredi 15 novembre 2019. Il s'agit de travaux importants car le bâtiment contient des traces d'amiante, et nécessitent des mesures particulières. L'enlèvement des pieux se fera semaine 48.

- **Livraison du bateau « L'Amiral »**

Le bateau hybride de la Compagnie des Bateaux devrait être livré sur le lac semaine 50 ou 51. Il arrivera de Marseille par la route départementale. Sa mise à l'eau devrait se faire à partir d'une placette sous le bois de Bredannaz. Elle nécessitera deux grues et la fermeture de la route. Une déviation pour les véhicules légers sera possible par Chaparon. Le bateau ne sera pas en hivernage au Port de Doussard pour cette première année.

- **Salle Polyvalente :**

Rencontre avec une entreprise de charpente pour la réalisation d'une estimation des travaux. Sur la base de cette estimation, la négociation avec l'assurance pourra débuter pour connaître leur prise en charge. La technique préconisée est la mise en œuvre de panneaux sandwichs avec reprise des faux plafonds et remplacement des éclairages par des solutions moins énergivores. La réparation porterait sur le grand toit et le toit du DOJO.

- **Cinéma**

Les constats de retard s'accumulent, il manque toujours des artisans. Cette situation nécessitera l'application de pénalités qui sont retenues dès à présent sur les états à payer, leur application sera décidée en fin d'opération en fonction des engagements des entrepreneurs. Des malfaçons sur l'intervention du façadier ont été consignées, elles nécessiteront des reprises.

L'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour ayant été examinés et les questions diverses épuisées, Mme Le Maire clôt la séance à 20h20.

NOTE : tous les documents et conventions qui ne seraient éventuellement pas joints à la présente note sont disponibles à la consultation en mairie auprès de la Directrice générale des services.

Fait à Doussard, le 15 novembre 2019

Michèle LUTZ – Maire de Doussard

